

**DEMANDE D'AIDE AUX
VACANCES
ESSS05477**

~ Année 2020 ~

Vous pouvez bénéficier, sous condition de ressources, d'une aide aux vacances **pour chacun de vos enfants âgé de 3 à 18 ans entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.**

Cette aide extra-légale prise en charge par le service Action sanitaire et sociale est valable **du 1^{er} janvier au 31 décembre** de l'année concernée.

1 - DEMANDEUR (allocataire MSA au titre des Prestations familiales)

N° de Sécurité Sociale : <input style="width: 100%; height: 15px;" type="text"/>	Activité : <input type="checkbox"/> Non Salarié <input type="checkbox"/> Salarié agricole <input type="checkbox"/> Autre situation :
--	---

NOM – PRENOM :

Adresse :

Code Postal : Ville.....

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Mail :@.....

Situation de famille :
 Marié(e) Vie maritale (joindre les 2 avis d'imposition) Célibataire
 Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Pacsé(e)

Votre employeur :

Employeur de votre conjoint :

Si changement dans votre situation personnelle ou professionnelle depuis votre dernière déclaration fiscale, merci de nous en préciser l'objet et la date :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2 - COMPOSITION DU FOYER

	NOM - Prénoms	Date de naissance	Situation professionnelle actuelle
M		/ /	
MME		/ /	
			Enfant concerné par la demande
1 ^{er} enfant		/ /	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2 ^e enfant		/ /	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3 ^e enfant		/ /	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4 ^e enfant		/ /	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5 ^e enfant		/ /	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

3 - INFORMATIONS sur l'utilisation de l'aide aux vacances en France (Cocher la case)

VACANCES COLLECTIVES	VACANCES FAMILIALES
<ul style="list-style-type: none">• CENTRES AERES (petites et grandes vacances scolaires) <input type="checkbox"/>• COLONIES DE VACANCES Ou CAMPS de JEUNES ou CAMPS DE NEIGE (organisé par une structure agréée en France si séjour à l'étranger) <input type="checkbox"/>• STAGES CULTURELS ou SPORTIFS <input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">• MAISONS FAMILIALES, V.V.F CAMPINGS AGREES, locations MOBIL-HOME <input type="checkbox"/>• GITES RURAUX, CHAMBRES d'HÔTES (agréées GITES de France), RESIDENCES HOTELIERES <input type="checkbox"/>• TOUTES LOCATIONS (contrat de location + attestation de présence) <input type="checkbox"/>

4- CETTE DEMANDE EST A NOUS RENVOYER AVEC LES PIECES JUSTIFICATIVES SUIVANTES ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DECEMBRE DE L'ANNEE EN COURS ET AU PLUS TARD DANS LES 3 MOIS APRES LA FIN DU SEJOUR :

SOIT PAR COURRIER : MSA PROVENCE AZUR – SERVICE ACTION SOCIALE – CS 70001 – 13416 MARSEILLE CEDEX 20

SOIT PAR INTERNET : PROVENCEAZUR.MSA.FR/MON ESPACE PRIVE/CONTACT & ECHANGES/TRANSMETTRE MES DOCUMENTS

- ↪ la photocopie complète du ou des AVIS d'imposition des membres du foyer reçu(s) en 2019 et concernant **les revenus perçus en 2018** ; En cas de changement récent de situation, les justificatifs de ressources de l'ensemble des membres du foyer (derniers bulletins de salaire, dernières attestations Pôle Emploi ou justificatifs des retraites).
- ↪ la photocopie de la facture acquittée mentionnant le numéro de SIRET (à envoyer au plus tard dans les 3 mois après la fin du séjour et datant de moins de 3 mois à compter de la fin du séjour) si le séjour a déjà été payé. Pour les séjours ayant lieu en fin d'année, la facture acquittée datant de moins de 3 mois à compter de la fin du séjour est à envoyer au plus tard le 31/01/2021.
- ↪ une attestation de présence établie à la fin du séjour, précisant la date, la durée, le lieu, le nom des enfants concernés et le coût du séjour réglé par la famille à envoyer au plus tard dans les 3 mois après la fin du séjour et pour les séjours ayant lieu en fin d'année, au plus tard le 31/01/2021.
- ↪ un RIB (si changement de coordonnées bancaires).

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE EXAMINÉ

TOUTE DEMANDE ET TOUTES PIECES JUSTIFICATIVES ENVOYÉES HORS DELAI FERONT L'OBJET D'UN REJET

5 - Attestation sur l'honneur :

La MSA Provence Azur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations contenues dans cette déclaration.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausse déclaration (article L 377.1 du code de la sécurité sociale – article L 441.1 du code pénal).

« En foi de quoi, je confirme ma demande et atteste sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur cet imprimé ».

A

Le

Porter la mention manuscrite "Lu et approuvé".

Signature de l'allocataire :

MSA PROVENCE AZUR - Service Action Sanitaire et Sociale :

Nous contacter : Pôle Enfance Famille

04 94 60 39 32

Nous connaître : provenceazur.msa.fr